

Champ d'application

Tous les employés de Cognizant sont tenus de respecter cette Politique. Cela inclut tous les administrateurs, dirigeants et employés dans le monde entier, ainsi que toutes les Business Units, de Cognizant, ses filiales et joint-ventures sur lesquelles Cognizant exerce un contrôle opérationnel (collectivement appelés les « Collaborateurs »).

La législation locale peut exiger des modifications du champ d'application, des modalités d'application et des exigences de la présente politique. Certaines particularités transparaissent dans les politiques relatives aux lanceurs d'alertes et à l'absence de représailles spécifiques à chaque pays sur le site Web Politiques mondiales d'entreprise de Cognizant.

Principes directeurs

Cognizant promeut une culture favorable à la prise de parole qui incite nos Collaborateurs à exprimer leurs questions et préoccupations afin que des mesures appropriées puissent être prises. Les signalements d'activité inappropriée seront étudiés et traités, dans la mesure du possible de façon confidentielle. Les signalements peuvent être transmis de manière anonyme lorsque la législation locale le permet.

En aucun cas Cognizant ne tolérera de représailles à l'encontre d'une personne ayant signalé une préoccupation de bonne foi, même si une enquête ne révèle aucune violation de la politique ou de la loi de la société.

Les Collaborateurs doivent comprendre et respecter les principes suivants :

- Si vous soupçonnez une violation possible du Code d'éthique professionnelle, des politiques de l'entreprise ou de la loi, signalez-la en utilisant l'un des canaux décrits ci-dessous.
- Si vous recevez un tel rapport, ne conduisez pas votre propre enquête. Consultez rapidement le service Éthique et conformité pour qu'un enquêteur Cognizant formé s'occupe de cette question.
- Ne prenez pas de mesures de rétorsion à l'encontre d'une personne qui signale une infraction présumée ou qui coopère à une enquête.
- Les représailles sont définies au sens large comme toute mesure défavorable prise à l'encontre d'une personne parce qu'elle a signalé une préoccupation ou participé à une enquête.
- Si vous pensez faire l'objet de représailles pour avoir fait un rapport ou coopéré à une enquête, contactez immédiatement le Centre d'assistance Éthique et conformité ou le Chief Ethics & Compliance Officer.

Politiques et processus connexes

- Code d'éthique professionnelle
- Centre d'assistance Éthique et conformité de Cognizant
- Micro-formation relative aux lanceurs d'alertes et à l'absence de représailles
- Page Web Company Investigations (enquêtes conduites par la société)
- Ce qu'il faut savoir sur les enquêtes menées par la société (« What to Know about Company Investigations »)
- Politiques mondiales de l'entreprise

Canaux de signalement

Signalez une violation présumée du Code d'éthique professionnelle, des politiques de Cognizant ou de la loi en utilisant les canaux suivants :

- Centre d'assistance Éthique et conformité de Cognizant (vous pouvez soumettre votre signalement en ligne ou par téléphone, et vous pouvez rester anonyme).
- À tout membre du service Éthique et conformité de Cognizant.
- Vers la boîte aux lettres du Chief Ethics & Compliance Officer.
- À tout membre des Ressources humaines.
 - Si vous êtes basé dans l'UE, vous avez droit à une réunion en personne avec votre responsable RH national pour signaler les préoccupations de dénonciation de manière confidentielle.
- Par courrier à :
Cognizant Technology Solutions
À l'attention du : Chief Ethics & Compliance Officer
Glenpointe Centre West
300 Frank W. Burr Boulevard
Suite 36, 6th Floor
Teaneck, New Jersey 07666
États-Unis

Rien dans la présente Politique n'empêche un Collaborateur de dénoncer une violation présumée de la loi au gouvernement, ni de coopérer à toute enquête gouvernementale. Si vous avez des questions sur la manière de le faire, vous pouvez les adresser au Service juridique ou à notre Chief Ethics & Compliance Officer.

Conséquences disciplinaires

Cognizant prend très au sérieux les violations de la présente Politique, y compris la protection contre les représailles contre les personnes qui font des signalements. Toute violation de la présente politique est susceptible d'entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Historique des versions

Date de révision	Description du changement
01-jan-2017	Première publication de la politique
01-sep-2019	Mise à jour complète du contenu de la politique. Ajout de liens essentiels vers des procédures et autres ressources connexes.
1er octobre 2020	Mis à jour pour inclure une référence aux versions spécifiques à chaque pays de cette politique.
11-avril-2023	Révisé

Informations de contrôle de la politique

Nom de la politique : Politique relative aux lanceurs d'alertes et à l'absence de représailles

Date de révision : 11-avril-2023

Responsable de la politique : Marc Levin,
Chief Ethics & Compliance Officer

Service : Éthique et conformité

Date d'entrée en vigueur : 01-jan-2017